

Angles de Vues

Journal du CAUE 63 / Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Puy-de-Dôme

N°31

Janv. 2022

63

Puy-de-Dôme

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

· Édito

Chers lecteurs,

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma grande satisfaction à prendre le relais de la présidence du CAUE du Puy-de-Dôme, au côté de tous les membres du nouveau conseil d'administration et d'une équipe réorganisée. Tous ensemble, nous nous appliquerons à poursuivre des pratiques d'accompagnement qui soient toujours plus adaptées, non seulement à un contexte bouleversé par la crise sanitaire, mais aussi à l'arrivée de nouveaux élus et au développement de dispositifs nationaux visant à l'amélioration du cadre de vie (par exemple le programme "Petites Villes de Demain").

Le journal "Angles de Vues" constitue un des outils de sensibilisation élaboré par le CAUE du Puy-de-Dôme. Le numéro 31, trouve aujourd'hui une forme nouvelle et se veut toujours plus proche des besoins des territoires. Il aborde en outre les valeurs que nous portons dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, au travers d'une actualité et d'un contexte très particuliers depuis près de deux ans maintenant. Lieux de travail, lieux de vie, espaces publics prennent ici toute leur importance, et le CAUE a pour ambition de participer à leur amélioration au travers des missions qui lui sont confiées : conseiller, former, informer, sensibiliser.

À tous, je souhaite une bonne lecture. ■

Fabien BESSEYRE

Président du CAUE 63

N°31

Janv. 2022

P.4 **BILLET D'HUMEUR 1**

- Fait pas ci, fait pas ça...

P.5 **ZOOM**

- Réactiver les proximités comme art des lieux et des liens

P.6 **TERRITOIRES**

- Proximité : décentraliser et s'immerger pour mieux connaître et comprendre
- Résidences d'architectes
- Petites villes de demain : construire une attractivité au service de la qualité de vie

P. 18 **PROSPECTIVES**

- Habiter la France de demain
La cage dorée ne nourrit pas l'oiseau...
- Confiné dans ma rue !
L'un n'est rien sans l'autre...
- Espaces des proximités

P. 24 **BILLET D'HUMEUR 2**

- Urgence et qualité : un duo impossible ?

P. 26 **ACTUALITÉ**

- Le concours Eaux vives 63

P. 30 **BRÈVES**

- Les Journées Nationales de l'Architecture
- La Journée des Enfants du Patrimoine
- Prochains rendez-vous

Publié sous la direction de : D. Désirée et L. Favier

Coordination : S. David

Dépôt légal : février 2022 - N° ISSN : 1626-3510

Conception, réalisation : www.uneideeclairer.com

Impression : Decombat

Photos de couverture et ci-contre : Fort villageois de La Sauvetat (63)

Crédits photos : © CAUE 63 si rien d'indiqué

CAUE Puy-de-Dôme > Maison de l'Habitat - 129 av. de la République
63100 Clermont-Ferrand / 04 73 42 21 20 / www.caue63.com

Fais pas ci, fais pas ça...

L'année 2020 était l'année de la B.D, mais c'était également l'année de la pandémie et son lot de mesures sanitaires. C'est ainsi que le CAUE du Puy-de-Dôme a souhaité mettre à l'honneur la bande dessinée, autre moyen d'expression, pour exprimer de façon caustique et humoristique le bouleversement de notre quotidien et l'importance de nos lieux de vie et de travail.



PR



Réactiver les proximités comme art des lieux et des liens

La séparation des fonctions et l'étalement urbain ont contribué à dissocier les milieux de vie, portant à un paroxysme la vertigineuse labilité des lieux et des liens. Nous sommes saisis de vertige devant leur dissolution. Quelles qualifications du territoire et quelles polarités dans un contexte de dispersion et de massification ?

La régénération des lieux habités est indissociable de l'épaisseur des reliances toujours renouvelées entre ici et là-bas, entre ce qui est advenu et ce qui arrive, entre soi et l'autre. Les installations, plus ou moins stables et choisies, ne s'animent qu'en liaison avec les lignes de mobilités, les rituels sociaux et les capacités d'usage qui les caractérisent et dont elles participent. Sociabilités et solidarités par les voisinages, facilités d'usage, familiarités, économie circulaire, autant de pistes qui contribuent à vitaliser les établissements humains. La capacité d'articuler le proche et le lointain en est une clé de voûte, constituant un antidote aux risques de repli communautariste ou d'isolement. C'est aussi favoriser une écologie de tous les sens. Car un lieu habité est relié par une multitude de pratiques et de sensorialités de différents types qui en font un monde.

“ La pandémie a rendu encore plus crucial le défi d'aller vers une ville plus vivante sous toutes ses formes.

Les restrictions, notamment de déplacements, liées aux confinements visant à contrôler la propagation de la covid-19, ont contribué à une reconnaissance accrue du bonheur des proximités. Avec les réductions de la circulation automobile, la baisse des nuisances sonores et des émissions de carbone, une ville plus saine et hospitalière à la biodiversité s'est profilée, en même temps que des aspirations à une société plus solidaire et inclusive. La pandémie a rendu encore plus crucial le défi d'aller vers une ville plus vivante sous toutes ses formes. C'est le plaisir de ce qui est accessible à pied, de côtoyer des arbres, s'occuper de plantes, suivre leur

croissance et leur floraison. Redécouvrir les espaces publics et interstitiels, avoir le plaisir de marcher à pied, circuler à vélo, trottinette ou rollers, profiter de transports en commun moins fréquentés, s'exposer à l'air frais et à la lumière du jour et de la nuit dans les rues, dans les cours, sur les toits, sur les balcons ; toutes ces sortes d'espaces extérieurs individuels ou partagés, bien ventilés, relancent l'importance d'habiter entre dedans et dehors et de réinventer une ville résiliente en symbiose avec ses sols, ses forêts, ses fleuves, ses jardins communautaires, ses micro-potagers et autres lieux propices à la rencontre. Promouvoir la circularité des matériaux biosourcés, géosourcés, le réemploi, la fertilisation des sols, les constructions frugales, se réinventent.

Un changement de paradigme est à l'œuvre. Les préoccupations environnementales ont attiré l'attention sur la perte de la diversité de la faune et de la flore, poussant à se demander comment accorder les productions humaines aux puissances tectoniques, climatiques et biologiques. La reprise des lieux réengage le sens et les sens. Ce sont des rapports existentiels, au plus près des quotidiennetés, qui y sont en jeu, dans lesquels l'ailleurs et l'« ouverture » permettent de s'orienter et d'allier l'intime et le commun. C'est jouir du passage des saisons, du jour et de la nuit, de la rencontre avec les animaux ainsi qu'avec l'eau, l'air, la terre, le feu, matières élémentales, qui composent des lignes directrices d'une immersion pensée comme un écosystème à multiples facettes, suscitant des expériences et des partages ressourçants. ■

Chris Younés



Architectes RURAL COMBO

Atelier de maraichère à Pérignat-es-Allier : un lieu de vie en matériaux de réemploi, locaux et internationaux

LA BIOGRAPHIE DE L'AUTEURE

Psychosociologue, docteure et HDR (habilitée à diriger des recherches) en philosophie, Chris Younés est professeure à l'ESA (Ecole Spéciale d'Architecture, Paris), fondatrice et membre du laboratoire Gerphau (EA 7486, ENSA Paris-la-Villette), et du Réseau Scientifique Thématique PhilAU (Ministère de la Culture, ENSA Clermont-Ferrand). Cofondatrice et membre d'ARENA (Architectural Research European Network), et membre du Conseil scientifique d'EUROPAN. Elle est également membre de plusieurs concours d'architecture et d'urbanisme, et auteure de plusieurs préfaces d'ouvrages, donne de nombreuses conférences en France et à l'étranger (Europe, Moyen-Orient, Chine, Canada, Amérique du Sud).

Ses travaux et recherches développent la question des lieux de l'habiter au croisement de la nature et de l'artefact, de l'éthique, de l'esthétique et du politique. Elle a dirigé plus d'une vingtaine de publications collectives, et signé de nombreux articles et ouvrages, dont notamment : *Architectures de l'existence. Ethique. Esthétique. Politique*, Hermann, 2018.

Proximité : décentraliser et s'immerger pour mieux connaître et comprendre

Méthodologie et pratiques alternatives

La crise actuelle, écologique, climatique et sanitaire, révèle plus encore qu'auparavant l'importance de la qualité du cadre de vie et de tout ce qui le compose. Les concepteurs et décideurs ont la responsabilité de combiner les enjeux d'espaces complexes et de répondre aux évolutions, plus ou moins prévisibles de ces enjeux. De nouveaux défis, tels que la frugalité des consommations foncières, le réemploi et le recours aux ressources renouvelables, la réversibilité et l'adaptabilité des projets dans le temps... sont progressivement pris en compte par les projets et leurs maîtres d'ouvrage. Et, ces enjeux interrogeant les habitudes, les méthodes mises en œuvre évoluent : transversalités des approches, pluridisciplinarité des bureaux d'étude, mise en débat des politiques, implication des habitants, résidences de concepteurs... s'imposent peu à peu dans les pratiques.

Pour les élus, ces pratiques émergentes sont un défi. Elles n'offrent pas la sécurité d'un panel suffisant d'expériences antérieures. Elles exigent souvent plus de temps, d'explications et de pédagogie, parfois plus d'argent. La plus-value sociétale qu'elles apportent n'est pas encore bien reconnue. Mais si les citoyens semblent se défier des outils de la démocratie, en revanche ils montrent une connaissance et un intérêt accrus pour les enjeux environnementaux contemporains.

L'implication des équipes municipales est fondamentale pour leur donner voix au chapitre et les associer aux projets et à la vie publique.

Les pratiques des concepteurs évoluent également. De nombreux collectifs de - souvent jeunes - architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, artistes... se constituent. Ils sont conscients de ces besoins nouveaux et proposent des méthodes de travail innovantes¹.

Les histoires de projets que nous présentons, racontent ces rencontres et leurs productions collectives. Elles illustrent les différentes phases méthodologiques du déroulement d'une étude.

Ce numéro de la revue Angles de vues a pour ambition de poser quelques jalons et de raconter l'histoire de projets souvent heureux.

Parmi ces repères, s'ils le souhaitent, et en cohérence avec ses partenaires, le CAUE est présent pour accompagner les acteurs des collectivités locales dans la mise en œuvre de projets attentifs à leurs territoires

et à leur histoire, accueillants pour leurs populations et qui sont en mesure d'adapter les territoires à l'avenir incertain.

L'Amont

Toutes les structures d'accompagnement des collectivités le rappellent, l'efficacité de leurs conseils tient fondamentalement à leur intervention en amont des études et des actions : l'assistance à la définition d'une note d'enjeux qui pointe les grands besoins locaux, le repérage des points essentiels d'un état des lieux, la formulation des attentes politiques et sociales qui vont encadrer la définition d'une étude ou d'un projet, le choix d'un terrain, la définition de principes de travail... sont nécessaires à la qualité des réalisations futures.

Cette phase de préparation aboutit à un cahier des charges d'étude (ou un programme de projet), précisément adapté à un site et à une ambition de projet.

Les phases du déroulement d'une étude ou d'un projet :

Études et projets se déroulent ensuite en plusieurs phases qui vont, en général, de l'établissement d'un état des lieux et de l'identification des enjeux du projet, du territoire, de ses usagers... à la proposition de pistes stratégiques et à l'accompagnement des choix par les décideurs, puis à la mise en forme d'un « parti » et à sa réalisation :

1. Procéder au diagnostic du sujet de l'étude, à l'identification des enjeux et des attentes locales. *La phase de diagnostic*

est essentielle pour partager cette connaissance avec les acteurs locaux.

2. Proposer et hiérarchiser des orientations possibles du projet, en fonction des lieux, des objectifs, d'un programme, d'opportunités, des capacités financières d'un maître d'ouvrage. *Il est important d'ouvrir cette phase, qui mène aux choix politiques, à la société civile.*
3. Définir le projet en fonction des choix stratégiques opérés, avec vérification des contraintes fonctionnelles, et validation des choix proposés. *La présentation aux habitants des projets finalisés, a minima, est nécessaire.*

Ces grands principes méthodologiques peuvent se décliner en suivant de nouveaux chemins. Ils s'enrichissent de nouvelles perspectives.

S'immerger pour mieux connaître et comprendre

Un bureau d'étude apporte son expertise. Il pose également un regard neuf sur un territoire et relativise les visions habituelles des acteurs locaux. Mais il n'y a pas de bon projet sans rapport à l'histoire, insertion du projet dans le récit local, depuis la narration du territoire jusqu'aux futurs que ses acteurs imaginent.

C'est notamment pour s'en imprégner que les concepteurs proposent des phases de résidences pendant leurs missions, pendant le diagnostic comme au cours des phases ultérieures. Elles leur permettent de mieux prendre en compte les acteurs et les récits locaux, les façons dont sont vécus les

1. N°75 de janvier 2021, revue « Architecture et territoire » de l'Ordre des architectes d'AURA, dossier.

espaces. Les équipes proposent divers outils : ateliers, arpentages et diagnostics en marchant, spectacles...

Ainsi, au-delà des diagnostics techniques, thématiques, réglementaires, les collectifs en proposant une relation de proximité avec les habitants d'un territoire, font émerger le partage du récit. Le regard neuf vient aussi de l'intérieur : par les habitants !

Partager l'émergence des projets avec les usagers

Les habitants d'un territoire connaissent intimement leurs environnements et peuvent

faire remonter des informations stratégiques pendant les études. En tant qu'usagers d'un site, d'un bâtiment, ils savent mieux que quiconque les enjeux, fonctionnels comme symboliques, des projets. Leurs apports sont stratégiques. Le recours à la participation peut être déclenché par des spécificités des projets, mais aussi, par une volonté politique, en réponse à une attente forte d'une population, sur proposition d'un bureau d'études...

Certaines communes créent des instances, comité consultatif, commissions de quartier... dans lesquelles des citoyens, souvent tirés au sort, sont consultés sur les principaux

projets d'une ville. Ils peuvent aussi y être force de proposition.

Les résidences de concepteurs sont l'occasion de débats et permettent d'élaborer collectivement des pistes de projet. Les participants y partagent l'évaluation des priorités, la négociation entre les différents points de vue, la conciliation des désirs et des contraintes, la recherche de cohérence entre les projets...

Les innovations, les projets qui bousculent des pratiques très anciennes gagnent à être accompagnés par les usagers de façon à enrichir la compréhension des attentes et des enjeux.



| Le bourg de Saint-Jean-des-Ollières, après travaux.

EXEMPLES DE PROJETS

• L'étude centre-bourg de Billom (63), Collectif Virage (L. Parmentier, Atelier du Rouget) mandataire

Le Collectif Virage, spécialisé sur le monde rural, compose son équipe au gré des particularités de chaque étude. Pour l'étude centre-bourg de Billom, il a réalisé plusieurs permanences de quelques jours pendant lesquelles est intervenue, ponctuellement, la troupe de théâtre du Collectif X.

Celle-ci a mobilisé les habitants intéressés et a recueilli au cours de soirées de répétition leurs perceptions et des fragments d'histoires de la ville. Tous les participants ont restitué ce travail par une représentation publique en mairie, partageant ainsi leurs vécus, contrastés, sensibles, drôles, historiques, et leurs pratiques variées de la ville.

• Les cours OASIS à Paris

L'aménagement hyper-fonctionnel et chic des cours d'écoles, les sols en enrobés, la suppression des grands arbres, l'absence de sols perméables... créent un milieu inhospitalier, impraticable en période de canicule. Des collectivités repensent ces aménagements. Tous les acteurs sont associés aux réflexions : des élus, les enseignants, des élèves, des parents d'élèves, les services techniques. Les classes sont parfois invitées à participer jusqu'aux travaux.

Les projets rééquilibrent le partage de l'espace, diversifient les matériaux et désimpermeabilisent les sols, apportent des espaces d'expérimentation sensorielle et de motricité, réintroduisent les eaux de pluie... replantent les cours. Certaines cours sont ouvertes au public en dehors du temps scolaire en tant qu'« îlots de fraîcheur ».

• Ici l'îlot, étude pour la requalification d'un îlot en centre-bourg à St Jean des Ollières (63), Collectif Les Andains, résidences courtes et programmation

Au cœur du bourg de Saint-Jean-des-Ollières, un front bâti tombait en désuétude depuis des années malgré la proximité immédiate des services et des espaces naturels. Les résidences du collectif ont permis aux habitants de comprendre les atouts et les enjeux de leur quartier et d'imaginer ensemble les projets qui permettraient de revitaliser le village.

Un programme d'aménagements en est issu. Au cours de l'étude plusieurs immeubles, sans vie depuis des années, ont été vendus ou ont fait l'objet de travaux importants qui vivifient le front bâti.

• Territoires

Chercher les ressources locales

Une part importante des ressources et des matériaux de construction est épuisable. Les consciences environnementales évoluent, le marché mondial des matériaux s'emballa et provoque des pénuries, les coûts augmentent. Les concepteurs et les collectivités cherchent désormais à recourir à des matériaux recyclés et locaux ou au réemploi d'éléments. Ces ambitions nécessitent d'anticiper les possibilités d'approvisionnement en amont de la conception des projets.

Les recensements précèdent les phases de conception car les quantités disponibles

et les formats sont limités et contraignants. Les projets sont donc adaptés à la ressource. La conception doit fréquemment s'adapter au fil de l'eau, aux aléas liés à l'approvisionnement et au stockage des matériaux. Un peu comme pour la programmation, cela demande de dédier un temps en amont pour faire ce « diagnostic ressource ». Le département du Puy-de-Dôme met en place des outils pour soutenir ces démarches.

Définition du projet, réalisation

La réalisation des projets, des expérimentations, peut aussi être collective.

Elle crée du lien social et sensibilise à la protection des réalisations et équipements publics. Les travaux de réalisation collective sont accompagnés / encadrés par des professionnels, en particulier dans les projets de construction.

Restituer, partager, faire rayonner

Les processus de réalisation des études, l'histoire des résidences et des échanges avec les habitants d'un territoire ne s'arrêtent pas du jour au lendemain. La richesse qu'a apporté le séjour des équipes donne parfois lieu à des publications ou des restitutions de différentes sortes.

EXEMPLES DE PROJETS

• Étude d'aménagement des abords de la mairie à Montmorin (63), buvette et jeux d'enfants, Collectif l'Association

Plusieurs réunions ont permis aux habitants, adultes comme enfants, d'exprimer leurs attentes et de dessiner avec un matériel simple et d'usage facile, des images de ce qu'ils imaginaient. Les réalisations ont ainsi pu sortir des catalogues normalisés du commerce. Les architectes du collectif ont finalisé les plans des constructions. Le chantier participatif a été mené

sur plusieurs jours, occasionnant de nombreuses rencontres. Les réalisations sont adaptées aux besoins du site, et utilisés dans de multiples circonstances.

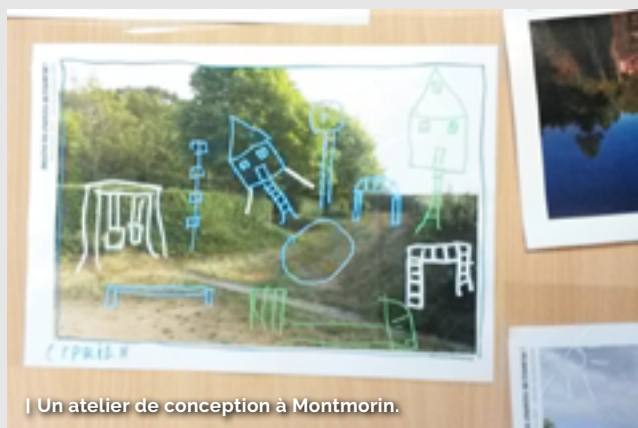
• « Projets pour l'Ollière & idées locales », Collectif Etc, étude « habiter autrement les centre-bourgs à Châteldon »

Après six mois d'étude et une résidence longue dans la commune de Châteldon (63), le collectif ETC a publié un livre qui raconte ce périple, la méthode de

travail et présente les différents projets et réflexions menés dans la commune.

• Film « La glace à la Fourme » Collectif Etc, étude « habiter autrement les centre-bourgs à Cunlhat ».

A l'issue d'une étude centre-bourg pour la commune de Cunlhat (63), le collectif ETC a réalisé un petit film d'un quart d'heure, tourné avec des habitants du bourg. Il raconte la mobilisation fictive d'un village qui tente de convaincre un homme de s'installer dans le bourg.



| Un atelier de conception à Montmorin.



| Construction participative de la buvette du terrain de la mairie à Montmorin. - L'Association architectes

Conclusion

Ainsi les évolutions méthodologiques suivent les tendances contemporaines : elles sont attentives aux enjeux environnementaux, au local et tentent de mobiliser les ressources propres des territoires : les hommes et les matériaux. Pour cela, les démarches se donnent du temps pour favoriser les échanges, les rencontres. Elles proposent des lieux refuges, des lieux où réinventer les façons d'être ensemble, tout en faisant perdurer les échanges. Elles ciblent fréquemment la reconquête et la requalification des centre-bourgs, lieux complexes et difficiles à revitaliser. C'est une attention portée au patrimoine modeste et à ses qualités.

Par leurs sujets mêmes, elles posent la question du temps long d'interventions, qui doivent être poursuivies sur la durée, bien au-delà des études et des résidences. Et du fait de cette durée, se pose aussi l'enjeu du passage à la mise en œuvre des actions. Celles-ci sont complexes et délicates à concrétiser. Mais les abandonner discréditerait encore la mobilisation citoyenne. ■

DiD

Façade constituée de menuiseries issues de démolitions - La ferme des possibles (Stains, 93) dessinée par Frédérique Denise.





L'association Akpé dans les quartiers Sud-Ouest de Caen. Réunion de suivi avec les partenaires de la résidence.

© Territoires Pionniers / Maison de l'architecture Normandie

Résidences d'architectes

Depuis quelques années un nouvel outil est mobilisé pour mener des études de programmation à l'échelle d'un bâtiment ou d'un territoire : la résidence. Des architectes, paysagistes, et urbanistes viennent résider sur des lieux afin de comprendre au mieux la situation et les besoins. Au-delà du cadre des études, cet outil fait l'objet d'appels à candidatures spécifiques appelés Résidences d'architectes. Ils sont lancés par le réseau des Maisons de l'architecture avec le soutien du ministère de la Culture.

Du côté des dictionnaires, le Larousse et le Petit Robert s'accordent pour écrire qu'une résidence est le « fait de demeurer habituellement en un lieu ». Le dernier apporte une définition supplémentaire propre au Droit : « Lieu où une personne habite effectivement durant un certain temps (...) sans y avoir nécessairement son domicile ».

Le site internet du ministère de la Culture apporte quant à lui la définition d'une résidence d'artiste : « une résidence (d'artiste) est un lieu qui accueille un ou plusieurs artistes pour que celui-ci ou ceux-ci effectuent un travail de recherche ou de création, sans qu'il n'y ait d'obligation de résultat. La création sera facilitée grâce à la mise à disposition d'un lieu de vie et de création, des moyens financiers, techniques et humains. »



L'association Akpé dans les quartiers Sud-Ouest de Caen - Le Coin du dimanche : balade urbaine avec Akpé et Vent d'Ouest.

Les résidences d'artistes ont existé avant celles d'architectures et de paysages. Alors pour quelles raisons les acteurs du territoire se sont emparés de cette formule pour mener leurs études ? Que permet-elle et que ne permet-elle pas ?

Selon la durée de l'étude et son financement, la résidence peut se faire sur un ou plusieurs temps courts, ou une période longue, c'est le cas de la Perm' à Billom.

© Territoires Pionniers / Maison de l'architecture Normandie

La perm' à Billom

Suite à un diagnostic sanitaire de l'ancien collège, la ville réalise des travaux de mise en sécurité du bâtiment. Parallèlement une étude de potentiels d'activités, réalisée par le Grand Clermont, imaginait l'avenir de l'ancien collège en « Booster Culturel ». Un projet à 25 millions d'euros irréalisable pour la ville de Billom.

C'est alors que la preuve par 7² et Rural Combo³ ont proposé, en accord avec la ville de Billom, d'occuper le bâtiment et de tester les usages. Ainsi depuis 2019 la Perm' propose une série de rencontres et d'expérimentations servant à imaginer et tester différentes fonctions. En parallèle, l'équipe accompagne la commune dans sa stratégie de gouvernance et d'animation du bâtiment.

Durant trois années, à mi-temps, l'équipe de Rural Combo réside dans l'ancien collège jésuites de Billom. La première année a eu pour but d'initier la rencontre. Ainsi en 2019, l'équipe a pris possession des lieux en ré-ouvrant des ouvertures murées et en installant de quoi se faire à manger entre autres, afin de rendre possible l'accueil du public. La seconde année a permis d'expérimenter pour confronter les idées récoltées à la réalité. La dernière année a pour but de consolider les programmes au moyen d'un système de gouvernance inventé pour l'occasion.

Durant les temps d'ouvertures de la Perm', l'équipe organise et accueille des chantiers, souvent participatifs, des visites, des temps d'échanges avec le public et les acteurs locaux, des repas, des expositions, des concerts, des performances, des projections, du co-working, des résidences d'artistes (la résidence dans la résidence !).

Toute cette programmation permet de tester des usages, de récolter des besoins ou des idées, et d'analyser les capacités du lieu et les comportements des usagers afin d'écrire la suite.



En haut : magasin éphémère.

Au centre : table extérieure du café associatif Qued Noi (« Quoi de neuf » en patois).

En bas : vente de légumes dans la cour.

© La Perm' - Rural Combo

2. La Preuve par 7 est une démarche expérimentale, d'urbanisme et d'architecture qui travaille avec des porteurs de projets de territoire.

3. Créée en 2017, l'association Rural Combo est composée d'une dizaine de personnes qui travaillent dans des domaines variés : de l'architecture à l'urbanisme, de la construction bois au terre/ paille, du design à la médiation.

Le PMU à Sauxillanges



À l'échelle d'un centre bourg, Sauxillanges a bénéficié de la résidence de l'association du Pari des Mutations Urbaine⁴.

Sauxillanges voyait son centre ancien souffrir des mêmes maux que tant d'autres : vacance, rénovation complexe, fermeture des commerces, prégnance de la voiture, patrimoine délaissé. En 2016, l'association a été choisie pour démêler tout ça dans le cadre d'une étude de requalification de centre-bourg. Elle a posé ses valises dans un ancien garage du bourg rebaptisé pour l'occasion « la Mécanique du bourg ». Le temps de l'étude, ce lieu est devenu un véritable laboratoire d'urbanisme participatif. Sur place l'association a pu étudier le

fonctionnement du bourg et rencontrer ses habitants. La forte implication des habitants a même permis la mise en place de certains projets comme la fabrication d'une signalétique temporaire, la construction de mobilier en bois pour l'espace public, et l'ouverture de « l'alternateur » une épicerie de produits locaux tenue par 80 bénévoles.

Cette résidence a permis de mettre en lumière les forces vives locales et de son pouvoir d'action sur la dynamisation du bourg. La mairie accompagne aujourd'hui divers projets de maîtrises d'œuvre architecturale et urbaine en parallèle, formalisés lors de cette étude.



En haut : installation de la signalétique temporaire.

Au centre : des moments de partage avec les habitants de Sauxillanges.

En bas : le local dédié à l'étude, ancien garage automobile.

© Le PMU - Pari des Mutations Urbaines

4. Créée en 2014, l'association le Pari des Mutations Urbaines est un laboratoire de réflexion et de création sur l'architecture, la ville et les territoires.

Le réseau des Maisons d'architecture – résidences d'Architectes

Le ministère de la Culture souhaitait expérimenter des résidences d'architectes. Il a pour cela sollicité Territoires Pionniers Maison de l'architecture de Normandie. De cette union est née cette expérimentation : Laboratoire des territoires, architectes en résidence. La première édition est menée dans des lycées agricoles pour s'étendre ensuite sur des bourgs ruraux, des quartiers urbains ou des espaces péri-urbains. Ce phénomène s'est ensuite étendu sur le plan national en 2018 via le réseau des Maisons de l'architecture - Territoires pionniers et la Maison régionale de l'architecture pays de la Loire pilotent le groupe de travail dédié à ce dispositif au sein du réseau des Maisons de l'architecture et coordonnent les résidences d'architectes en France.

Ce projet culturel permet la rencontre entre les habitants d'un territoire (citoyens, élus, acteurs locaux...) et une équipe composée d'un architecte mandataire et d'un ou plusieurs autres professionnels. L'équipe est alors accueillie sur place durant six semaines. La commune met à disposition un hébergement et un local dédié. Ce temps sur place a pour objectif d'ouvrir le regard de ses habitants et de susciter le débat sur les problématiques actuelles de l'identité des villes et des territoires. Durant le temps de résidence l'architecte et son binôme doivent rendre visible ce qui est déjà là et révéler des potentiels à travers un récit en associant les habitants. La résidence se conclue par une restitution et un temps convivial ouvert à tous.

En 2018 et 2019, trois résidences d'architectes ont eu lieu en Auvergne-Rhône-Alpes : Annecy, Saint-Marcellin et Grenoble. Dans le sillage de Territoires Pionniers, le CAUE du Finistère⁵ a lancé PAF ! (Programmation Active en Finistère). Il s'agit de résidence d'architecture et paysage. Contrairement à Résidences d'Architectes, PAF ! a une vocation (pré)-opérationnelle.



© Territoires Pionniers / Maison de l'architecture Normandie

L'association Akpé dans les quartiers Sud-Ouest de Caen - Le Coin du dimanche : balade urbaine avec Akpé et Vent d'Ouest.



Pour fêter 10 années d'architectes accueillis en résidence en Normandie, Territoires pionniers publie « Révéler, cultiver, réhabiter », un recueil de témoignages et retours critiques, et partage des pistes prospectives issues de ses expériences sur le terrain (+ d'infos sur leur site internet⁶).

Alors à travers toutes ces expériences, que permet le format de résidence ?

La résidence c'est s'inviter ou être invité sur place, pour se mettre en position d'observateur et d'utilisateur d'un lieu. Plutôt que d'observer de loin, c'est observer de près. Elle permet de comprendre les mécanismes qui s'opèrent au quotidien, d'en faire l'état des lieux, de projeter et de tester. Ainsi la maîtrise d'œuvre a un regard plus juste sur les besoins réels d'un lieu. La résidence est une opportunité d'impliquer fortement les différents publics dans la démarche, de tisser des liens entre eux, et ainsi d'initier plus facilement la suite. En étant sur place, l'architecte, l'urbaniste et le paysagiste aide à (re)faire prendre conscience aux habitants leurs positions d'acteurs d'un lieu.

La résidence a aussi ses limites. Sur des formats courts elle ne permet pas de tout saisir. En effet qu'il s'agisse d'un bâtiment, d'un espace public, d'un quartier, d'un bourg ou d'un territoire, ces lieux vivent différemment le week-end de la semaine, et l'hiver de l'été. Par ailleurs la bonne tenue de la résidence est garante de l'implication de la Maîtrise d'Ouvrage, principalement et de la maîtrise d'usages.

Contrairement à la résidence d'artiste, comme définit en introduction de cet article, la résidence d'architecture et de paysage aboutit à un résultat. Elle est issue d'une

commande dans laquelle le lieu et le sujet de l'étude se confondent. Tandis que le résultat d'une résidence d'artiste, s'il y en a, n'est pas nécessairement en lien avec le lieu.

Cette nouvelle façon de faire pose des questions sur l'évolution de la pratique du métier d'architecte comme : à terme cette nouvelle façon d'introduire l'architecture et le paysage va-t-elle conduire à de nouvelles manières d'exercer (statut d'artiste) ? La résidence doit-elle être un préalable obligatoire à toute perspective de futur projet ? ■ **BR**

5. <https://www.caue-finistere.fr> - 6. <http://rma-residences.fr/presentation.php>

Petites villes de demain : construire une attractivité au service de la qualité de vie

Pour répondre aux défis climatiques, environnementaux, économiques et sociaux, qui ne manqueront pas de survenir, nos territoires ruraux doivent se mettre en capacité d'anticiper et de s'adapter. Il leur faut devenir plus résilients et attractifs, pour garantir dans un avenir proche et lointain la meilleure qualité de vie possible à nos concitoyens. Le pari de l'attractivité est à ce prix. Les projets qu'ils bâtissent aujourd'hui doivent répondre à cet enjeu fondamental de vie et de développement raisonné.

Le programme PETITES VILLES DE DEMAIN a été lancé par l'État en octobre 2021 pour les y aider. Sur notre département 32 bourgs-centre structurants, et leurs territoires d'influence, les EPCI auxquels ils appartiennent, ont signé au printemps dernier avec l'État un premier « acte d'engagement » ; préfiguration de leurs futurs projets d'attractivité.

Un réseau de partenaires techniques et financiers a été constitué, en appui des élus et techniciens qui portent cette ambition de transformation. Parmi ceux-ci, le CAUE du Puy-de-Dôme est un partenaire coutumier de la plupart des Petites Villes de Demain. Notre équipe, très habituée aux réflexions transversales, porte régulièrement des actions novatrices. Nous intervenons en amont des projets et des programmes. Nous accompagnons les acteurs locaux dans la définition des enjeux, l'inventaire des atouts et des freins potentiels, les modalités des actions à mettre en place, etc.

Pour réussir le pari de la qualité de vie et celui de l'attractivité nous pensons qu'il faut agir sur toutes les dimensions d'un centre-bourg. Cela nécessite une approche transversale qui croise l'ensemble des problématiques locales. Il est important de dépasser « les habitudes de faire », pour parvenir à associer toutes les compétences et les légitimités qui se font jour, et impulser une dynamique de changement, partagée par les acteurs publics et privés, pérenne. L'acquisition progressive d'une culture commune, ou tout au moins suffisamment admise, sur les projets essentiels est indispensable, afin que tous agissent de concert dans le même sens, soutiennent et enrichissent les projets, s'approprient pleinement ce qui sera à terme leur nouvel espace de vie et d'action.



| Champeix, Petite Ville de Demain.

C'est presque une gageure car nous nous adressons à des populations mêlant les habitants originaires du territoire à tous ceux, de plus en plus nombreux, et c'est sûrement une bonne nouvelle, que l'on nomme des néoruraux. Leurs attentes sont diverses

et ne se recoupent pas nécessairement. Beaucoup l'ont constaté, depuis l'apparition de la pandémie de Covid : les territoires ruraux constituent en effet pour nombre de nos concitoyens, non seulement des territoires-refuges, mais de plus en plus



un nouveau choix de vie. Beaucoup sont venus chercher des lieux de vie qui leur paraissaient temporairement plus aptes que les milieux urbains, à leur permettre de supporter les contraintes pandémiques. Certains y ont trouvé une qualité de vie insoupçonnée, ont découvert un paysage « de vie et de vue » différent, et souhaitent dorénavant s'y installer plus définitivement. D'autant plus que le handicap numérique longtemps considéré comme un frein majeur de développement est aujourd'hui très largement en voie de résolution, et la campagne est parfois mieux équipée sur ce point que certains quartiers urbains.

Les témoignages semblent démontrer que dans leur immense majorité, les néoruraux sont en premier lieu venus chercher une meilleure qualité de vie, un environnement plus apaisé que celui de la ville, un paysage moins minéral et plus « nature », plus en phase avec leurs aspirations à des modes de vie plus sereins que ceux que permet le milieu très urbain des métropoles.

Ce constat interroge sur ce qui demain fera cette qualité de vie légitimement recherchée par nos concitoyens et l'attractivité de nos bourgs. Parmi les leviers sur lesquels il apparaît possible de fonder la réflexion, trois paraissent incontournables :

- Identité et patrimoine
- Habitat de centre-bourg et identité locale
- Commerces et services essentiels

Les centres-bourgs sont des lieux de patrimoine, et leurs architectures, leurs parcs, leurs alignements d'arbres, les rivières autour desquelles certains se sont édifiés, sont autant de témoins importants de l'histoire des territoires, de « l'expérience de vie » de leurs habitants, de leur identité. Tout ceci peut légitimement être considéré comme un bien à protéger. Il ne s'agit pas de figer un patrimoine architectural ou paysager dans un siècle passé arbitrairement choisi, mais de considérer qu'il peut constituer un support d'actions respectable, pour des expressions paysagères et architecturales contemporaines, en phase avec les aspirations actuelles des populations.

Loin d'être figé dans le passé, le patrimoine architectural et paysager des bourgs doit être considéré comme une chance, un atout à protéger et à développer, à faire vivre. Il suffit pour s'en convaincre de considérer par exemple le succès du label des Petites Cités de Caractère, aujourd'hui convoité par de nombreuses communes, car vecteur démontré d'attractivité. Il faut ici, aussi saluer l'action difficile, parfois incomprise mais souvent bénéfique des Architectes des Bâtiments de France, qui œuvrent au quotidien à protéger et à faire respecter ce patrimoine indispensable à notre avenir.

Notre capacité à faire évoluer l'habitat de centre-bourg, dans le respect de son histoire est un enjeu majeur d'attractivité. Et les forts taux de vacance de logements qui

persistent dans nombre de bourgs doit nous alerter sur la dichotomie entre ces bâtiments et les besoins des habitants, actuels et futurs.

- Il faudra apprendre à démolir en partie ou totalement certains immeubles, pour redonner de l'attrait à d'autres, tout en conservant avec attention la qualité des alignements urbains, la qualité paysagère aux alentours des édifices patrimoniaux...
- Il faudra accepter « d'exploser » un pan de toiture arrière pour créer une terrasse intime et ensoleillée, redistribuer un immeuble pour créer des logements clairs et fonctionnels.
- Il faudra accepter d'adapter les techniques de restructuration et de requalification à la réalité historique et constructive des bâtiments, ce qui malheureusement est encore trop peu fréquent. L'intervention des architectes du patrimoine est en la matière un facteur de qualité à considérer.
- Il faudra accepter de recycler, de réutiliser les matériaux nobles, c'est un enjeu essentiel à bien des égards.
- Il faudra créer des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite en rez-de-chaussée, en veillant à ce que ces mêmes logements bénéficient d'espaces extérieurs privatifs de qualité.
- Etc.



| Vic-le-Comte, Petite Ville de Demain.

La question du stationnement devra être réglée autrement qu'en se contentant de combattre la voiture « par principe ». L'omniprésence de la voiture est souvent préjudiciable à la qualité de vie au sein des espaces publics, et des logements lorsque ceux-ci sont en mitoyenneté immédiate avec la rue, elle affecte la qualité paysagère des lieux, elle pollue... ; mais elle est aussi indispensable à la même qualité de vie car elle est un moyen de déplacement difficilement remplaçable à la campagne. En la matière, des compromis seront incontournables.

Abordons maintenant la question du paysage des bourgs :

Il paraît aujourd'hui plus ou moins acquis que le paysage est un vecteur potentiel d'attractivité et d'économie, outre un témoin de la préservation de nos espaces naturels et patrimoniaux, de nos activités économiques. Alors enfonçons d'emblée une porte ouverte, au risque d'apparaître quelque peu provocateur : on ne vient pas spontanément habiter dans un paysage moche !

L'attractivité des bourgs se joue aussi dans la qualité sensible de leurs paysages intérieurs, celui des rues, des places, des berges de la rivière, dans la perception et la qualité de leurs silhouettes...

Nos bourgs ont par le passé bénéficié d'aménagements de leurs espaces publics, qui pour une part présentent aujourd'hui une image datée d'une époque révolue, et ne répondent plus aux nécessités fonctionnelles et qualitatives souhaitées. Nous pourrions envisager de les reconstruire entièrement, mais la réalité économique d'aujourd'hui rend cette option peu envisageable. Une réflexion globale et transversale incluant toutes les composantes qui concourent à la construction du paysage doit être menée. Les solutions viables seront ponctuelles, économes, et s'affranchiront autant que possible des effets de mode et des « formules toutes prêtes », car expérimentées ailleurs.

“ Une réflexion globale et transversale incluant toutes les composantes qui concourent à la construction du paysage doit être menée.

Il faudra penser les espaces publics comme des lieux utiles à notre bien-être et prévenir le phénomène d'ilots de chaleur urbains, qui frappe aussi certains espaces publics ruraux trop minéraux, En tout état de cause, il faudra conserver ce qui peut l'être, et recycler les matériaux. Il faudra faire appel à une végétalisation raisonnable et peu coûteuse à entretenir, (voir la démarche Ma Commune au Naturel).

C'est un travail que savent mener les architectes et les paysagistes-concepteurs.

Enfin abordons la question du devenir des petits commerces de centres-bourgs :

Une réflexion globale associant les notions de concurrence avec les territoires élargis et les zones urbaines, le e-commerce, etc.

paraît devoir être menée partout avec les commerçants concernés, chambre de commerce et d'industrie... Dans le

champ de compétence qui est celui d'un CAUE, il nous paraît en particulier important :

- D'intégrer les besoins des commerces essentiels tels la boucherie, la boulangerie, les bars et les restaurants... dans la conception des espaces publics. Il est essentiel de leur ménager des trottoirs larges au droit des entrées (c'est aussi une question de sécurité des usagers), les indispensables parkings minute à proximité, des terrasses protégées et conviviales, etc.
- De mettre en place des actions de rénovations des vitrines. Beaucoup de commerces ont conservé d'anciennes devantures peu attirantes. Si certaines méritent d'être restaurées car témoins d'une époque et de grande qualité patrimoniale, nombre d'entre elles mériteraient d'être repensées et remplacées. L'éclairage de la vitrine est aussi un élément signalétique important

du commerce, encore trop peu pris en compte.

- D'anticiper le relogement éventuel d'un commerçant proche d'un départ en retraite et dont le logement est situé au-dessus du magasin, pour être en mesure de lui proposer une solution satisfaisante en temps utile.

“ Il y a urgence à redonner un attrait à nos centre-bourgs. L'attractivité via le programme Petites Villes de Demain doit maintenant se construire "à marche forcée".

Pour conclure, il semble démontré que les réponses qui doivent émerger seront nécessairement inhabituelles, audacieuses et économiques. Elles doivent aussi être

rapides, parce qu'il y a urgence à redonner un attrait à nos centres-bourgs. L'attractivité via le programme PETITES VILLES DE DEMAIN doit maintenant se construire « à marche forcée », même si nombre de projets pourront s'inscrire dans la durée. Mais les bourgs-centres retenus se voient offrir les moyens d'une vraie réflexion, qui



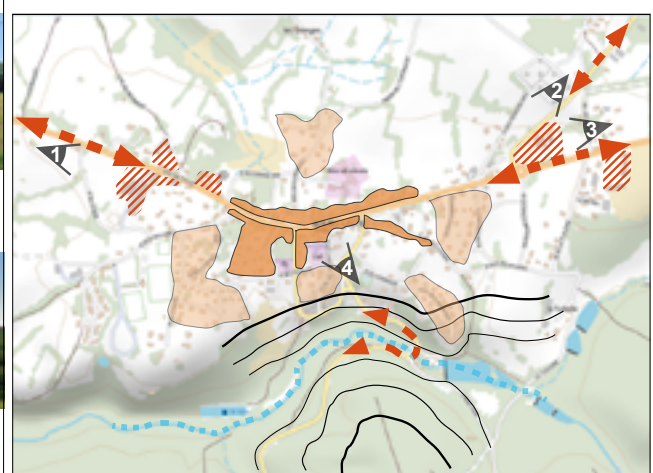
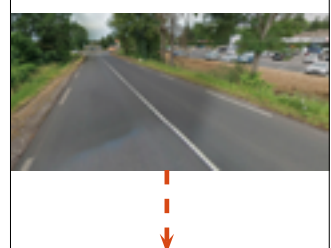
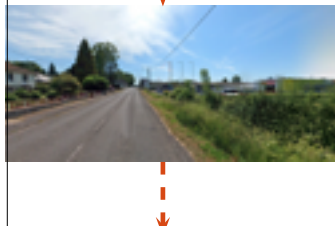



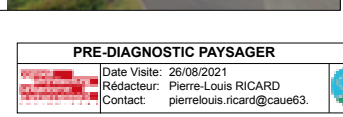

intégrera tous les paramètres de la réussite du pari de l'attractivité, pour ensuite mener les actions nécessaires.

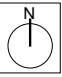
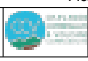
C'est un challenge difficile mais enthousiasmant, d'autant plus qu'il est inévitablement aussi celui de leur territoire

d'influence, qui tirera d'évidents bénéfices de sa revitalisation. ■

LF

EXEMPLE DE PRÉ-DIAGNOSTIC PAYSAGER À BOURG LASTIC

<p>1. SEQUENCE D'ENTREE OUEST L'arrivée depuis l'ouest, en provenance d'Ussel, se fait par la N89, dans un contexte global rural. On découvre Bourg-Lastic de manière relativement brusque. On passe presque directement des champs au bourg. Les premiers éléments perçus sont un local d'activité à droite et une friche à gauche, amenant un ressenti relativement brutal.</p>	<p>2. ENTREE NORD Moins fréquentée que l'axe est/ouest, cette entrée en provenance de Lastic se fait également par le rond point principal.</p> 	<p>3. SEQUENCE D'ENTREE EST L'arrivée depuis l'est, depuis la métropole Clermontoise, se fait par la N89 après une longue séquence rurale. On est d'abord confronté à la zone du supermarché, puis après le rond point relativement austère on devine les premiers abords du bourg. Avant de rencontrer plus loin l'alignement bâti du centre, les abords plus larges sont peu entretenus.</p>
		
	<p>4. ENTREE SUD En provenance de Messeix, c'est l'axe le moins fréquenté. On arrive pas le bas de la commune, la topographie étant relativement marquée dans ce secteur.</p> 	
		

PRE-DIAGNOSTIC PAYSAGER		Fiche 1/3: Vision élargie		
Date Visite:	26/08/2021		Mairie de BOURG LASTIC 20, route de Clermont 63760 BOURG-LASTIC	
Rédacteur:	Pierre-Louis RICARD			
Contact:	pierrelouis.ricard@caue63.			

Habiter la France de demain La cage dorée ne nourrit pas l'oiseau...

En février 2021, à l'initiative du ministère chargé du Logement, une consultation citoyenne était lancée pour interroger nos habitudes quotidiennes depuis la crise sanitaire. L'objectif de cette initiative devait définir les principaux enjeux à venir pour les villes et les territoires de demain. Cette approche s'inscrit dans celle, plus large, intitulée « Habiter la France de demain ». Ainsi, une consultation en ligne et des ateliers citoyens ont démontré l'évolution du regard des Français sur le logement.

Ce programme devait permettre d'accompagner les projets vertueux et de valoriser des solutions innovantes permettant de répondre aux défis de demain. Parmi les décisions retenues, il convient de privilégier la rénovation plutôt que la construction, de favoriser l'éco-conception, de réintégrer la nature dans les espaces urbains. Une approche factuelle, permet d'identifier et de dresser un constat sur les principaux points de controverses.

C'est ainsi qu'il a été proposé d'élaborer un nouveau référentiel sur la qualité des logements permettant de répondre aux besoins des occupants pour retrouver la joie et le désir d'habiter. Une forte demande concerne la dimension minimum des pièces à vivre et d'anticiper création d'espaces transformables, de systématiser le cas échéant la double orientation des logements. Mais c'est aussi créer du lien avec l'environnement proche et réinventer le rapport à l'extérieur, de revoir le rôle du balcon et ses dimensions pour prolonger efficacement l'habitat. Il ressort de ces réflexions, une forte demande d'extension du logement, un prolongement sur les terrasses et jardins. Il convient donc de repenser la taille et la qualité, qu'offrent nos espaces de vie..

A l'heure des confinements successifs et du télétravail, qui font que nous passons de plus en plus de temps à domicile, il devient plus que jamais nécessaire de s'interroger sur l'habitabilité et l'adaptabilité des logements. Ces épisodes sont l'occasion d'une prise de conscience de l'urgence d'améliorer cette matière première qu'est le logement. Qui n'a pas éprouvé un sentiment de frustration en découvrant la limite de nos espaces de vie et l'impossibilité de transformer son

espace de vie à un nouvel usage ? Un lieu qui se résume aux fonctions essentielles de manger et dormir. Alors qu'il devient nécessaire de concevoir des logements évolutifs, en capacité d'accompagner et de s'adapter aux évolutions de mode de vie.

La qualité du logement est certainement un oublié de la culture urbaine de ces dernières années. Bien sûr, le logement s'améliore, en respectant l'évolution des normes et la réglementation, mais en réalité, très peu de réflexions seraient menées sur la qualité d'habiter et la notion de confort. La conception, puis la construction de logements reste tributaire d'une chaîne de métiers, dans laquelle chacun des intervenants, promoteur, architecte, constructeur et collectivités.. ne représentent qu'un maillon. L'élan collectif provoqué par les crises sociales, écologiques et sanitaires, fait que le débat est désormais un sujet de société, qui devient transversal. Par exemple, la relation entre l'architecte et le promoteur reste sensible. Il est possible de dresser un bilan transparent quand il s'agit d'améliorer la qualité du projet et l'intérêt des logements.

“ A l'heure des confinements successifs et du télétravail, [...] il devient plus que jamais nécessaire de s'interroger sur l'habitabilité et l'adaptabilité des logements.

Construire mieux et durable, faire des choix dans un environnement très contraint, densifier un programme, pour sécuriser un bilan, alors que la ville est en mal de bien être.. De nombreuses contradictions

persistent, entre artificialisation des sols et besoin de construire, entre plus de nature en ville et densification des villes.. Il convient de sanctuariser les espaces verts dans une ville, comme il est d'actualité de sanctuariser les espaces naturels et agricoles.

La qualité est le résultat d'un ensemble d'intervenants, de choix collectifs, il ne s'agit pas de mettre le doigt sur une profession, mais d'insister sur la nécessité de dialoguer et de se concerter. La mission d'intérêt général que porte les architectes, permet d'affirmer qu'ils n'ont pas attendu, pour concevoir des logements habitables, permettant de prendre en compte la lumière, la ventilation, la qualité de vivre... Désormais, beaucoup s'engagent sur la qualité de programmes neufs, mais également sur les opérations de rénovations avec notamment une campagne de réemploi des matériaux. La réglementation RE2020 permet également d'aller dans le bon sens, en privilégiant l'utilisation de matériaux biosourcés. Ainsi, le logement est au cœur de l'économie et de l'écologie. La qualité d'habiter ne se résume pas simplement au logement seul,

mais à la qualité de vivre à l'échelle du quartier, permettant de créer du lien entre l'habitat, la ville et la nature. La crise sanitaire est peut-être une formidable opportunité pour améliorer nos conditions et définir un cadre de vie durable et désirable. Elle permet d'initier une démarche participative, le fameux « faire ensemble », à partir d'un socle d'idées convergentes, dans un objectif commun de repenser les fondamentaux de la ville et de l'habitat de demain. ■

PR



Confiné dans ma rue ! L'un n'est rien sans l'autre...

Durant ce premier confinement de mars 2020, il était conseillé de ne pas sortir, « Restez chez vous ! », scandait le nouvel ordre ; alors comme beaucoup d'entre nous, je me suis cloîtré dans mes murs. Comme un escargot, je me suis recroquevillé et j'ai redécouvert le sens du verbe habiter. « Habiter » au sens premier du terme, ce qui signifie, s'attarder, rester en place, vivre chez soi. Limité dans mes déplacements, il m'était plus facile d'aller à la découverte d'espaces situés à côté de chez moi.

C'est ainsi que me sont apparues de nouvelles perceptions de ce qui m'environne. Quelque chose m'invitait à regarder différemment les éléments de mon quotidien. Ces éléments d'architectures, d'espaces publics et privés, prenaient une tout autre valeur, dans une unité harmonieuse mêlant matériaux et couleur... Avec les confinements successifs, l'usage de cette matrice quotidienne semblait perdre du sens, comme si nous vivions entre parenthèses. Psychologiquement, c'était un véritable bouleversement, comme un nouveau sentiment d'appartenance, une nouvelle identité pour ce quartier.

Dans ma rue, c'est désormais le piéton roi, plus précisément la promenade sans fin de toutou et la déferlante tous les soirs, des livreurs à domicile. Il y a aussi l'animation, ces automobiles, emblèmes de la modernité, les bandes trottoirs et ses piétons. Beaucoup de minéral mais très peu de végétal, rien d'artificiel mais peu de naturel... *De la nature en ville, mais quelle idée !* s'exclamait Emmanuel Boutefeu⁷ lorsqu'il

accompagnait les travaux du CAUE 63. La grande qualité d'agrément qu'on reconnaît aux parterres de fleurs et aux arbres se retrouve dans le dessin des habitations. L'architecture et ses codes permettent d'exprimer des valeurs attribuées aux éléments naturels qui ont établi un lien fort entre nature, communauté et architecture, où l'un n'est rien sans l'autre...

Cette nature en ville deviendrait-elle alors purifiante, peu perceptible et souvent absente d'usage et du regard, un espace immobile, mais une habitude rassurante et protectrice. Je découvrais alors, un paysage de proximité qui permettrait de se détresser, de se détendre, peut-être de se ressourcer ou tout simplement de « sortir ». Ces besoins qui apparaissent désormais comme vitaux et fondamentaux. La « ville paysage » proposée par Rudolf Schwarz (*cf. Panos Mantziaras / 2008*) est un paysage habité par une communauté soudée, au sein d'un espace isotrope constitué de symboles collectifs. Le paysage n'est pas à comprendre en tant qu'appréhension

poétique ou sensible d'un espace, mais plus simplement en tant que terrain physique, base de l'activité humaine.

Ce phénomène impacterait même, notre vision souvent trop angélique de la lutte contre les changements climatiques. Il est intéressant de constater comment l'épidémie a affecté les usages et le regard de chacun. La distanciation sociale, le port du masque, sont autant de symboles qui changent nos modes de vie. Plus largement, les événements récents amènent même les décideurs à réorganiser l'espace public. Ce serait ainsi l'occasion de revoir dans nos villes et nos quartiers les mobilités et le stationnement, qui amorceraient eux aussi, une nouvelle transition.

Dans les grandes villes, l'emprise des places de stationnement devient un véritable enjeu, qui anime et divise les usagers et les médias. Ainsi, pour redonner des espaces de respiration, il est suggéré, comme le propose certaines collectivités pionnières (Paris, Bordeaux et d'autres) de « casser du bitume » pour retrouver de nouveaux usages et peut-être retrouver du végétal.

Passer d'une mobilité tout en voiture, à la possibilité de réserver facilement tout type de service grâce au numérique serait-il devenu réalité ? Ce phénomène nouveau ne cesse de me hanter. Le confinement nous amène à revoir nos comportements, nos priorités, nos habitudes de consommation. On constate même que de profondes mutations s'opèrent. Seront-elles provisoires ou définitives ? Qui peut le dire... ? Le confinement nous oblige à faire preuve de résistance face à des changements importants, mais il nous aide aussi à prendre du recul et à réfléchir sur l'usage de notre cadre de vie et ce rapport à notre condition humaine. ■



| Ville de Reims.

7. BOUTEFEU Emmanuel, *De la nature en ville ? Mais quelle idée !*, Editions du CERTU, août 2012.



| Souvigny (03), rue du Chapeau Rouge.

Espaces des proximités

Durant cette crise, de nombreuses règles sanitaires ont impacté notre géographie : un mètre entre personnes, 4 puis 8m²/personne dans les commerces, un rayon de 1 kilomètre autour de notre habitation puis 20 km, et par-dessus tout un resserrement sur la sphère privée, sur le domicile pour la plupart d'entre nous. Notre paysage a changé car notre regard a changé, notre focale s'est resserrée un temps et peut être a-t-on découvert ce qui était sous nos yeux depuis des années mais qui passait inaperçu du fait de notre vitesse et de l'étendue de notre bassin de vie. Cette crise nous amène à repenser les politiques d'aménagement afin de valoriser les proximités, d'éviter les phénomènes non désirés de la concentration et du repli sur la sphère privée.

Cette révélation impacte la manière d'envisager l'espace public, notamment dans les contextes denses des métropoles. Que peuvent nous offrir les villes quand les espaces périphériques sont inaccessibles, quand les grands parcs sont réservés aux plus proches riverains ? Cette crise ne fait qu'accentuer la nécessité de concevoir des lieux de vie ayant une certaine forme d'autonomie, une capacité à s'adapter, du moins une capacité à répondre à quelques besoins fondamentaux et physiologiques des êtres humains : la lumière, l'espace, l'air sain, et bien sûr des relations sociales.

Être dehors

1. Le travail de l'atelier d'architecture SENZU pour le concours Faire⁸ (appel à idées portée par le Pavillon de l'Arsenal et la ville de Paris et des partenaires privés) met en avant le potentiel des cours des écoles pour recevoir des moments d'enseignement. Les cours sont souvent des lieux récréatifs, quelques activités éducatives s'y déroulent mais elles sont rarement envisagées comme lieu de classe. Les concepteurs travaillent sur les qualités de l'extérieur tout en créant du mobilier qui réponde au besoin de faire cours au grand air.

“ L'espace public est celui de la rencontre. Au moment du déconfinement, les gens ont eu besoin de se voir, de se toucher. Et il faut éviter de chercher une réponse à chaque nouveau risque.

*Citation issue de LE MONITEUR du paysagiste
Michel Hössler, de l'agence TER*



8. www.faireparis.com

Être proche

2. L'espace public peut se rapprocher de l'espace privé. Des initiatives culturelles participent à garder le lien en l'absence du rôle de rencontre qu'ont nos espaces publics. A Bordeaux, l'animateur de la salle des fêtes du Grand Parc a invité des comédiens à renouer et jouer avec le personnage du crieur de rue. Les scénettes se déroulent sous les balcons, invitant les habitants à mettre le nez dehors, à échanger un sourire. L'espace public est ici un trottoir, un parking, un hall d'immeuble,... un lieu de contact entre privé et public. Le fait que les politiques culturelles investissent ces lieux interroge sur les programmations culturelles en salle, qui nécessitent des équipements conséquents. Le théâtre de rue serait une réponse culturelle à notre besoin de partager des imaginaires, momentanément.



Festival de théâtre de rue à Chalon-sur-Saône.

Ces quelques exemples ne sont pas là pour apporter des réponses mais pour démontrer de toute l'attention à avoir lors de la conception et la réalisation d'espaces publics. Ils peuvent être ouverts à des usages spontanés et imprévisibles ce qui sous-entend une non-spécialisation. ■ **TR**

« MA COMMUNE AU NATUREL » : UNE DÉMARCHÉ POUR FAVORISER LE VÉGÉTAL AU CŒUR DE NOS VILLAGES

La qualité de vie devient l'objectif prépondérant des communes en ces temps de pandémie. Cette notion fait référence à la qualité de l'environnement dans sa signification la plus globale, à la fois urbaine, esthétique, écologique, sanitaire ou naturelle. Au fil des années, le concours « Ma commune au naturel » organisé par le Conseil Départemental est progressivement devenu un baromètre de la qualité de vie des communes puy-domoises. Les critères d'attribution, à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers.

Élaborer un projet de fleurissement et d'embellissement pour un village ou une ville, c'est d'abord révéler son identité et ses paysages. Pour éviter la standardisation des aménagements d'espaces publics, le CAUE accompagne avec le service tourisme du Conseil Départemental les communes inscrites à cette démarche, en leur montrant qu'elles ont tout intérêt à s'appuyer sur leur histoire et leurs savoir-faire. Aménager avec le végétal, c'est prendre en compte toutes les échelles du paysage, toutes les formes végétales ainsi que l'ensemble des strates botaniques disponibles. La mise en place de la trame verte et bleue, la gestion différenciée des espaces verts, la réduction des pesticides, la gestion raisonnée de la ressource en eau, introduisent des changements profonds. En ces temps de pandémie, ces enjeux sont devenus indissociables des projets de réaménagement des centres bourgs pour un grand nombre d'élus, de services techniques et de professionnels. ■ **SD**



Fleurissement à Montaignet-le-Blanc (63).

Urgence et qualité : un duo impossible ?

Si, depuis plusieurs années, la question de la mobilité est au cœur de bien des débats de la transition écologique, elle est devenue une urgence dans un contexte de crise sanitaire. Dès lors, concilier déplacements et distanciation physique, sans reporter les usages des transports en commun sur ceux de la voiture individuelle, a naturellement poussé à miser sur le vélo.

Une conséquence positive de la crise sanitaire liée au coronavirus est bien la progression de l'usage du vélo au détriment de celui de l'automobile en milieu urbain ou péri-urbain. On ne peut que s'en réjouir. Mais qu'en est-il de la pérennisation de ce mode de transport ? Certains aménagements éphémères ont été supprimés quelques jours seulement après le déconfinement, fragilisant à nouveau la pratique des déplacements cyclables. D'autres aménagements, au contraire, sont devenus pérennes, facilitant heureusement la poursuite de cet usage, mais offrant malheureusement un décor peu qualitatif à nos rues. Ainsi, on a vu fleurir un peu partout : bornes en plastiques, bandes de marquage au sol, potelets colorés, etc.. A l'instar d'une réglementation PMR certes bienvenue qui n'a pas été sans

conséquence sur le patrimoine architectural (voir *Billet d'humeur de l'ADV n°28*), ou d'une réglementation thermique louable qui a dénaturé quelques belles façades, l'engouement heureux pour le vélo va-t-il nuire à la qualité des espaces publics ?

d'esthétisme et de qualité patrimoniale ? Comment faire de ces événements regrettables, un enrichissement à long terme ? Utilisons alors ces kilomètres de pistes cyclables provisoires comme un champ d'expérimentation des usages, affranchis temporairement de normes contraignantes.

“ Face aux catastrophes naturelles et sanitaires, les aménagements urbains de l'urgence [...] doivent-ils s'affranchir d'esthétisme et de qualité patrimoniale ?

Face aux catastrophes naturelles et sanitaires, les aménagements urbains de l'urgence, comme l'architecture de l'urgence, doivent-ils s'affranchir

nouvelles et de pratiques qualitatives ancestrales : "Urgence et qualité" comme un duo possible, boosteur de la transition écologique. ■

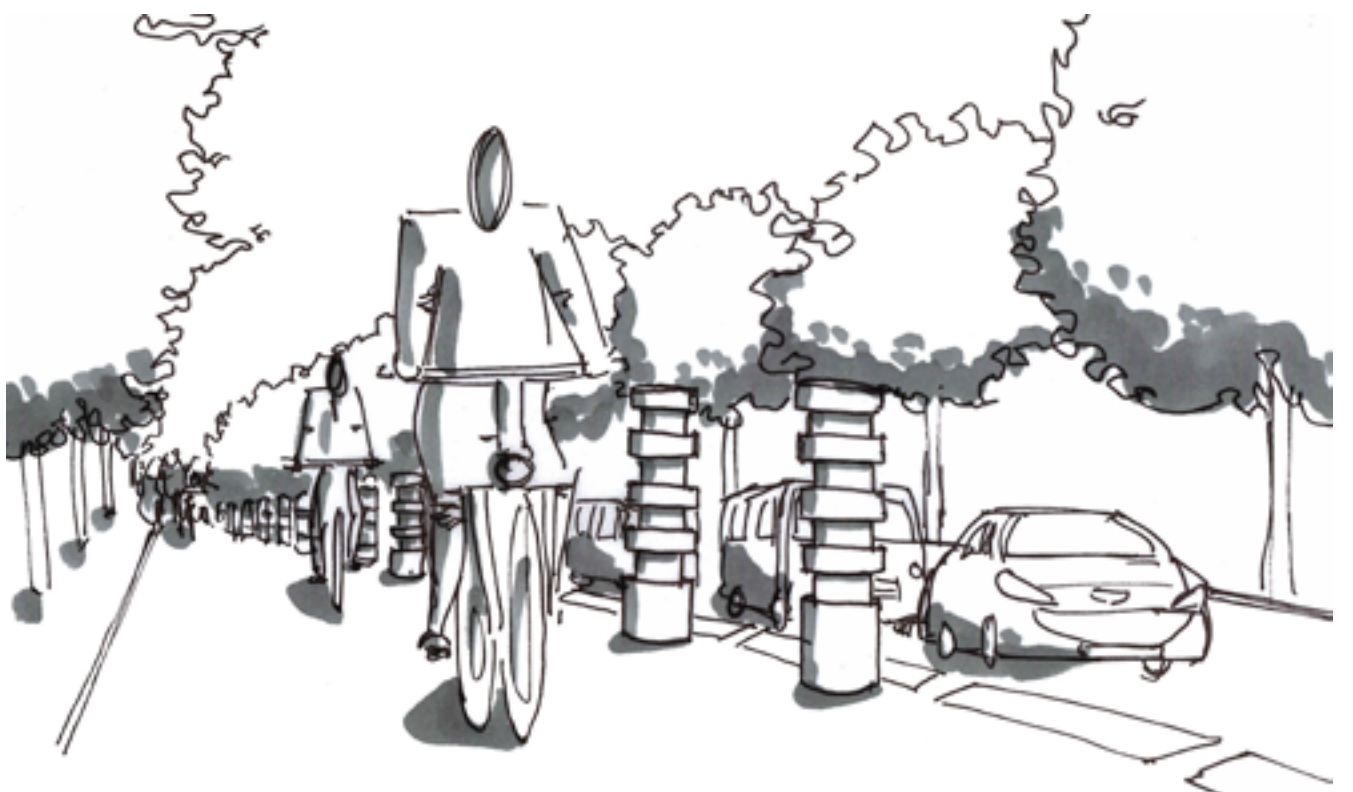
DoD

| Piste cyclable à Vichy (03).





Le mobilier urbain éphémère
comme décor de rue et réducteur
des nuisances automobiles ?



Le concours

EAUX VIVES 63

Le climat océano-continentale du Puy-de-Dôme donne lieu à de fortes canicules d'été aggravées par le changement climatique. Elles sont très sensibles dans les secteurs les plus peuplés du département autour de l'axe central nord-sud du département, occupé par des plaines agricoles, la vallée de l'Allier et la métropole Clermontoise. Lors des canicules, leurs populations sont en souffrance et recherchent à tout prix des solutions de rafraîchissement.

Devant cette attente sociale, devant les risques pris parfois et les dégâts de tous types occasionnés par les pratiques sauvages, nous avons souhaité mener des réflexions sur le sujet du rafraîchissement et de la baignade en milieu naturel.

Un concours d'idées

Lancer un concours semble adapté quand une multitude de solutions apparaissent face à un problème émergent et qu'il faut essayer d'être inventif pour alimenter les réflexions futures. Nous souhaitons libérer les imaginaires et faire émerger des images qui donnent envie de faire, des projets à tester plutôt que des solutions qui répondent aux normes et à la gestion d'un projet durable. Le concours d'idées permettait aussi d'inciter à composer des équipes pluridisciplinaires, de mobiliser des jeunes concepteurs, étudiants ou récemment diplômés, et de leur donner une occasion de faire leurs preuves, dans cette période difficile de pandémie.

L'atelier des partenaires

Pour faciliter les synergies entre leurs actions, différents acteurs locaux concernés par les baignades ont été associés à

« l'atelier des partenaires », constitué en 2020 : élus et techniciens des collectivités (Département du Puy-de-Dôme, Grand Clermont, PNR des volcans d'Auvergne, EPCI, communes...), le Pôle métropolitain Clermont Auvergne et l'agence d'urbanisme Clermont métropole, l'association Allier Sauvage, des enseignants et représentants d'écoles supérieures métropolitaines (Institut d'Auvergne du développement des territoires (IADT), École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, VetAgro Sup).

“ Nous souhaitons libérer les imaginaires et faire émerger [...] des projets à tester.

Ils ont participé aux réflexions et aux principaux choix stratégiques du concours.

Partenariats et études préalables

Dès l'automne 2019, le CAUE a travaillé avec des étudiants de l'IADT et leur professeur sur le sujet de la baignade⁹. En 2020, leur travail a mené à la préparation du concours d'idées, « Eaux vives 63 » :

- Recherche de références de réalisations, d'aménagements récents ou anciens, d'outils et d'actions de sensibilisation ;
- Élaboration d'une grille de critères d'analyse de sites de baignade ;
- Analyse multicritère du territoire et de sites de baignade existants ; repérage de besoins localisés et d'opportunités. L'accessibilité des sites, la densité d'habitat aux abords des baignades existantes, les secteurs du département sous-équipés, voire dépourvus de baignade... ont été évalués.
- Proposition de cinq scénarii de sélection de sites d'expérimentation pour le concours.

9. Anne Boucherez, Aïssatou Mariama Cissé, Sophie Faustmann, Louise Leblanc, Azzeddine Mouffok, Lucy Roddier, et leur enseignante Hélène Roth.

La sélection des sites

Les plans de baignades autorisées du Puy-de-Dôme sont aménagés majoritairement en altitude. Un seul, le plan d'eau de Cournon, se trouve dans la plaine, sur l'axe nord-sud le long de l'Allier, alors que les deux tiers de la population du département habite Clermont-Auvergne-Métropole. D'autre part, la voie verte, une vélo-route qui longe l'Allier et reliera à terme Nevers à Montpellier, est en cours d'aménagement. Elle va générer un afflux important d'usagers qui ne connaîtront pas la rivière et n'auront pas conscience de ses dangers.

La sélection des sites a adopté comme fil conducteur l'Allier et la future voie verte.

Quatre sites ont été retenus. Ils illustrent les différents enjeux emblématiques relatifs à la baignade. Elle est aujourd'hui interdite dans l'Allier par un arrêté préfectoral de 1975, motivé par la qualité insuffisante de l'eau. Elle est malgré tout pratiquée et soulève de nombreux autres problèmes : les risques de noyade, les dégâts aux milieux naturels, l'accès à l'eau et la préservation de la ressource en eau. Trois des quatre sites retenus sont desservis par les transports en commun.

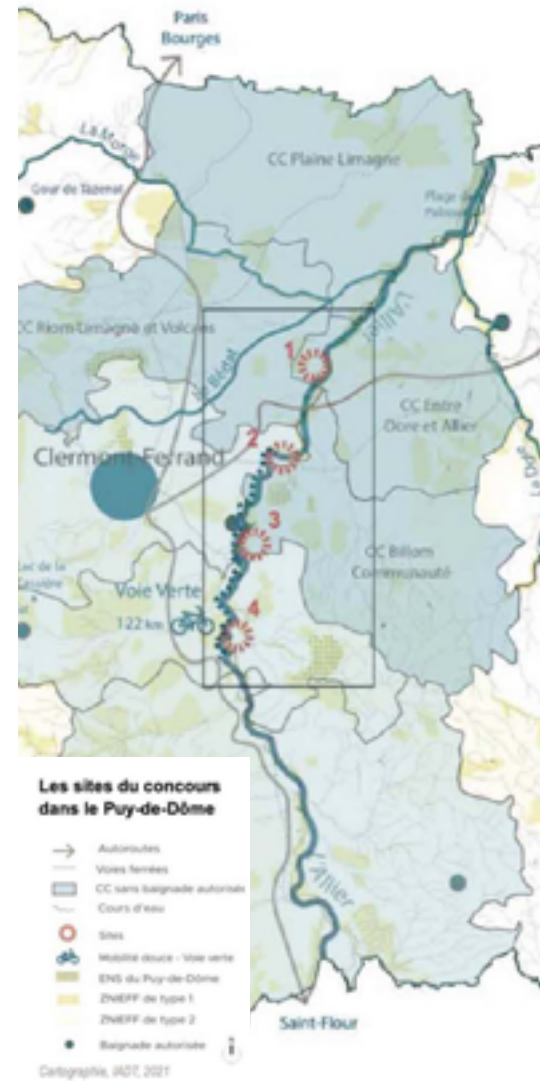
- **La fontaine de Joze** : le site comprend un abreuvoir/lavoir en entrée sud du village et quelques centaines de mètres plus loin un espace naturel sensible sur une ancienne

gravière. La fontaine n'a plus d'usage actuellement, mais elle est toujours en eau, même en période de sécheresse.

- **La plage des Palisses à Pont-du-Château** : c'est une prairie plantée de grands arbres sur la rive sud de l'Allier, en vis-à-vis du centre bourg et du château. Sobrement aménagée, elle accueille une forte fréquentation mais l'accès à la rivière ou à toute autre forme d'eau est impossible. Elle est assez proche de la gare SNCF.

- **L'écopôle du Val d'Allier** : installé sur les terrasses alluviales de l'Allier sur des gravières réhabilitées, il représente un espace de riche biodiversité. Bien qu'interdits à la baignade, ses étangs sont très fréquentés par des baigneurs qui occasionnent d'important dégâts aux milieux naturels. A 50 mètres de la voie verte, une esplanade aride autour d'un ancien crible, vestige des activités d'extraction, constitue le site.

- **La plage de Longues à Vic-le-Comte** : un lieu de baignade très ancien, à proximité immédiate de la gare. C'est une plage de sable, située à la sortie d'un méandre de l'Allier. Le courant est faible sur la rive sud et fort au nord. Le danger de la baignade doit y être pris en compte.



| La plage de Longues à Vic-le-Comte.



| L'Écopôle du Val d'Allier.



| La fontaine de Joze.

EAUX VIVES 63

Les principes du règlement

Les enjeux

- **Inventer de nouveaux usages**, jouer avec l'eau, en profiter sans gaspiller la ressource. Les propositions devaient décrire les usages proposés, ainsi que les interactions, et les éventuelles animations projetés. Quelle sensibilisation aux enjeux de l'eau ?
- **L'eau** est au cœur du concours. Une grande attention devait être portée à l'économie des consommations d'eau et à son épuration, ainsi qu'à la valorisation de son cycle.
- **Environnement** : les sites sont en milieu naturel, souvent en limite d'espaces urbanisés. Les interventions devaient préserver leur environnement et accompagner de nouvelles pratiques et comportements envers le contexte des prototypes.
- **Les aspects fonctionnels** des aménagements devaient être traités, tels qu'alimentation, accessibilité... Les projets devaient privilégier le recours à des matériaux biosourcés, réemployés, originaires du territoire...

Les candidats

Les candidats pouvaient être étudiants

ou jeunes professionnels récemment diplômés, architectes, paysagistes, urbanistes, designers, Beaux-Arts et ingénieurs, seuls ou en équipe. Les candidats étaient libres de choisir leur site et avaient la possibilité de proposer des projets sur 2 sites au maximum.

Les projets

Les projets devaient comprendre deux axes de réflexion :

- **une vision à long terme**, proposition d'avenir rêvé du site, pouvant comprendre des propositions plus ou moins utopiques (baignade sur certains sites, rafraîchissements innovants...), sans contraintes de budget. Cette perspective onirique permettait à chaque équipe de proposer une vision prospective détachée des contraintes actuelles, une réflexion destinée à ouvrir le champ des possibles.
- **une vision à court terme**, proposition de prototype à construire, en lien avec la vision à long terme proposée mais en conformité avec les contraintes actuelles, pour expérimenter de premières pistes (été 2022) sans recourir à la baignade. Mobile ou démontable, il

sera installé pour une durée de 3 mois maximum. Une contrainte budgétaire était fixée : réaliser le prototype avec une enveloppe maximum de 10 000€.

Prix

- Premier prix : l'équipe lauréate recevra une gratification de 3 000 euros.
- Prix prototypes : pour chaque site, sous réserve des possibilités de financement et de faisabilité technique, le prototype du projet retenu sera réalisé et installé pendant l'été 2022 avec un suivi des usages qui en seront faits.
- Une mention « environnement » a été décernée à un projet, pour récompenser une réflexion particulièrement soucieuse des problématiques environnementales actuelles.

Déroulement

- Lancement du concours : juin 2021.
- Date limite de réception des offres : 4 octobre 2021.
- Jury : 16 novembre 2021.
- La construction des prototypes est prévue pour une installation sur site dès le mois de juin 2022.



| La plage des Palisses à Pont-du-Château.

La valorisation du concours

- Une exposition sera installée pour la remise des prix et pourra être prêtée et présentée de manière itinérante ;
- Un colloque sur la baignade est prévu le lundi 4 avril 2022 à l'occasion de la cérémonie de remise des prix ;
- Un carnet thématique sur le concours à paraître en 2023 présentera la méthodologie élaborée avec les étudiants

de l'IADT ; le choix des sites ; les projets des candidats, les choix du jury, les bonnes idées à retenir dans l'ensemble des projets. Les réponses au concours sont extrêmement riches et diversifiées. Au-delà des projets primés, les collectivités pourront valoriser les stratégies et solutions qui leur ont été proposées, pour enrichir leurs propres réflexions.

L'organisation d'une baignade surveillée verra-t-elle le jour ? A Vic-le-Comte, la ville envisage de lancer les études préalables nécessaires.

L'organisation d'une 2^{ème} édition du concours est en discussion avec les services du Conseil départemental 63 et les différents partenaires. ■

DiD et PLR



| La rivière Allier.

■ Les Journées Nationales de l'Architecture



Pour la sixième année consécutive au mois d'octobre, le ministère de la Culture a initié en 2021 trois journées consacrées à la sensibilisation autour des thématiques liées à l'architecture.

À chaque édition et au travers de ses missions, le CAUE du Puy-de-

La diversité de programmes, d'échelles (de la petite parcelle de centre-ville au grand paysage), de sites (urbains, ruraux, de topographies différentes, etc.), d'acteurs et d'usagers, d'utilisation de matériaux, font la richesse du palmarès et de l'exposition qui en découle. L'exposition a été l'occasion de montrer que de belles réalisations sont produites sur notre territoire.

La prochaine édition de ce palmarès dorénavant reconnu, sera lancée pour les Journées Nationales de l'Architecture en octobre 2022. Maîtres d'œuvres et maîtres d'ouvrages pourront alors candidater ensemble, dès cette date, pour valoriser une réalisation qui pourrait apparaître comme une valeur d'exemple au regard des critères suivant :

- Le rapport avec le site
- La valeur architecturale ou urbaine du projet
- La qualité fonctionnelle
- La qualité environnementale. ■

Dôme se propose d'organiser plusieurs événements permettant au grand public de découvrir une des facettes de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage. Cette année, le CAUE a proposé une exposition révélant les projets des candidats retenus, mentionnés et lauréats de l'édition 2018/2019 du palmarès régional d'architecture et d'aménagement Valeurs d'Exemples®.

Il faut savoir que ce palmarès est organisé par l'Union Régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes et qu'il est soutenu par la DRAC, la DREAL, le Conseil Régional et l'Ordre des Architectes AuRA. Lancé lors des JNA d'une année N, chaque édition du concours voit sa remise des prix valorisée pour les JNA de l'année N+1.



Installation de l'exposition Valeurs d'Exemples® à la Maison de l'Habitat.

© Maison de l'Habitat

■ La Journée des Enfants du Patrimoine

Comme chaque année en septembre, le réseau des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) organise, à la veille des Journées Européennes du Patrimoine, une journée exclusivement dédiée aux élèves et à leurs enseignants. Présents dans chaque département de France, les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) mettent en place un programme d'activités gratuites et adaptées au jeune public, de la maternelle au lycée.

Pour l'édition 2021, le CAUE 63 a proposé (entre autres) de faire découvrir le fort villageois de Saint-Floret à des élèves de primaire. La visite d'environ 2h00, a été commentée par un urbaniste du CAUE 63. Un livret illustré et ludique, comportant plusieurs questions, a été fourni à chaque jeune pour l'accompagner et l'aider à comprendre ce qui fait la particularité de ce village et des évolutions qu'il a subies depuis le moyen-âge.

Les objectifs pédagogiques de ces parcours sont principalement :

- Apprendre à observer, développer sa curiosité.
- Découvrir l'histoire d'un lieu et comprendre ses fonctions.
- Découvrir l'architecture (en particulier celle des Forts villageois)
- Conforter ses connaissances en architecture : détails, matériaux, structure, fonction, tendances...
- Comprendre son environnement par une lecture de paysage.



Cette manifestation a permis de sensibiliser le jeune public à une thématique qui avait d'ores et déjà fait l'objet d'une collection d'ouvrages édités en 2011 et 2018 autour de 18 forts villageois du Puy-de-Dôme, d'après les travaux de Christine Charbonnel, architecte historienne, en partenariat avec la DRAC et le CAUE 63. ■

Prochains rendez-vous

• Mars 2022 : Salon de l'habitat à la Grande Halle d'Auvergne

Le CAUE sera présent du 11 au 14 mars 2022 sur le stand de la Maison de l'Habitat du Conseil Départemental. Les visiteurs pourront bénéficier de conseils gratuits par un architecte, urbaniste ou paysagiste pour la rénovation, l'extension ou la construction de leur bien immobilier. ■



| Salon de l'Habitat 2019.

• Mai 2022 : L'arbre, pilier du cadre de vie

L'arbre a toujours eu droit de cité. Il n'en reste pas moins que le milieu urbain, que ce soit dans un bourg ou dans une métropole, présente des différences significatives avec son habitat habituel qu'est la forêt. Dès lors, il est utile de savoir comment bien l'accueillir et le préserver pour lui permettre de s'épanouir et de participer au bien-être que peut présenter une rue, une place, un couderc ou encore un parc. À destination des élus et des techniciens, cette rencontre se déroulera sur le territoire du Parc Naturel Régional Livradois-Forez et visera à apporter des notions sur le rôle des arbres dans la qualité des bourgs et des villes. ■

| La place de l'arbre dans la qualité des espaces publics.



• Mai 2022 : Agricultures et paysages

Le CAUE du Puy-de-Dôme est engagé depuis plusieurs années sur la thématique agricultures et paysages. Cette année en mai, nous aborderons le sujet de la valorisation des terres agricoles comme projet de territoire. A l'occasion d'une journée Agricultures et paysages, nous échangerons avec des acteurs du territoire et tenterons de comprendre comment « La vigne » façonne nos paysages, redonne de la valeur à la terre et maintient une identité singulière de notre cadre bâti. Acceptée de tous, omniprésente, elle perpétue un savoir-faire ancestral et une inventivité permanente, génère une activité économique et rend le territoire attractif. Certains projets de planification que nous découvrirons positionnent l'activité agricole, et notam-

ment la viticulture comme une véritable composante du projet de développement. Nous démontrerons que nos territoires possèdent du potentiel pour inventer l'agriculture de demain et répondre à la demande d'une production alimentaire de proximité. ■



| Vignes à Boudes (63).

• Juin 2022 : Espaces publics



| Espace public à Saint-Pierre-Roche (63).

Une visite accompagnée de témoignages sera organisée sur deux ou trois coudercs en juin prochain. Les coudercs constituent aujourd'hui un patrimoine original dans leur forme et dans leur usage et qui sont propres aux régions d'influence occitane. Dans le Massif central, le couderc désigne un espace ouvert, souvent une pâture communale ou sectionale à usage collectif située la plupart du temps dans un village et qui était utilisée autrefois par les paysans les plus pauvres, sans terres pour y mener pâturer leurs bêtes. Il désigne aussi par extension la place centrale du village regroupant le four à pain, la fontaine, l'abreuvoir... Aujourd'hui, les coudercs auvergnats sont dans des états très variables selon l'usage traditionnel qui en est encore fait ou les divers aménagements dont ils ont fait l'objet. L'idée du partage d'un espace par une communauté qui lui est géographiquement liée et prenant des formes d'appropriations variées peut renvoyer à des problématiques actuelles. ■



Fabien BESSEYRE
Président



Dominique DÉsirÉE
Codirectrice – Architecte conseillère



Lionel FAVIER
Codirecteur – Architecte conseiller



Corinne MIQUEL
Secrétaire de Direction



Aurélie CHACORNAC
Secrétaire – Communication



Diane DEBOAISNE
Architecte conseillère



Stéphane DAVID
Chargé de missions



Clémentine LESCANNE
Paysagiste conseillère



Thibault RACAULT
Urbaniste conseiller



Pierre-Louis RICARD
Architecte conseiller



Philippe ROBBE
Architecte conseiller



Baptiste ROUGERY
Architecte conseiller

L'équipe du CAUE



Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement